

Introduction

Ressources et contraintes Regards croisés sur la CGT des années 1950¹

Michel PIGENET, Élyane BRESSOL, Michel DREYFUS, Joël HEDDE

Au premier abord, tout serait simple. Traiter de la CGT des années 1950 revient souvent à brosser un tableau en noir et blanc. Si les clichés nourrissent volontiers l'imaginaire ou la caricature, il leur faut aussi composer avec la mémoire des acteurs et la démarche critique des historiens. Force est de constater la relative discrétion, jusque-là, des uns et des autres. Attentifs aux grandes heures de la Libération et à la remontée en puissance des années 1960-1970, tous ont contourné la période intermédiaire pour n'évoquer, au mieux, que les moments de basculement et de crise, à l'exemple des ruptures de 1947-1948. Aux historiens pressés de trouver dans le PCF les clés d'une CGT instrumentalisée a correspondu le malaise des militants, en charge d'une mémoire vive contrariée, ancrée dans un passé dont la glorification cède le pas à un désenchantement parfois proche du reniement. Quelles qu'en soient les causes, ces attitudes ont affecté l'observation des faits sociaux et économiques des années 1950, entre-deux occulté par les réformes de l'immédiat après-guerre et les mutations des grandes heures des Trente Glorieuses. Gardons-nous, cependant, de prêter à l'ensemble de la décennie des traits propres à tel ou tel moment d'une période trop riche en contradictions pour se plier aux caractérisations et aux chronologies réductrices.

La complexité vaut pour la CGT. Telle est l'une des conclusions majeures tirées des contributions présentées ici et structurées autour de trois grandes questions : la reconnaissance de la spécificité cégétiste, l'exploration de la variété des situations syndicales concrètes et l'évaluation du rôle de la Confédération sur la scène sociale française.

1. Cette introduction s'appuie sur les rapports de synthèse élaborés par Michel Dreyfus, René Mouriaux, Michel Pigenet et Serge Wolikow en ouverture aux quatre séances du colloque.

Lignes de force ou les caractères d'une époque

La CGT : la primauté sans l'hégémonie

Tout au long de la décennie, la CGT se détache nettement dans un paysage syndical composite. Après l'hémorragie consécutive à la scission, les effectifs fondent encore de moitié entre 1950 et 1958, mais les quelques 1,6 million de syndiqués revendiqués à l'aube de la V^e République sont supérieurs au total des adhérents des autres syndicats. Surtout, la perte de substance n'affecte pas sérieusement l'audience de la Confédération. La lente érosion subie au fil des élections aux comités d'entreprise ne suffit pas à entamer sa majorité absolue, tandis que se stabilise la confortable majorité relative obtenue à la Sécurité sociale.

Inégale, avec ses bastions corporatifs – ports, livre, mines, EDF, chemins de fer, verre, etc. –, géographiques – région parisienne, Nord, Bouches-du-Rhône, Limousin – ses grandes entreprises-phares et ses zones de faiblesse – éducation, fonctionnaires, cadres, Alsace –, la présence cégétiste est assez consistante pour quadriller l'ensemble du champ salarial. Le fait, associé à la légitimité historique que lui confère son nom même, conduit parfois à assimiler l'organisation et ses pratiques au « syndicalisme ». Localement et dans certains métiers, ses syndicats font corps avec des communautés ouvrières dont ils ont contribué à construire l'identité et préserver la cohésion.

Faute d'alternative crédible, les déboires organisationnels, notamment chez les métallurgistes où le taux de syndicalisation cégétiste s'effondre de plus de 70 % à la veille de la scission à moins de 15 % au début des années 1960, ne profitent pas aux rivaux. Ainsi se referme la courte parenthèse d'un syndicalisme de masse rouverte à la Libération après l'éphémère percée du Front populaire. Lui succède un syndicalisme de militants, somme toute traditionnel, mais enclin aux embardées dommageables.

La modicité des moyens légaux ou conventionnels à la disposition des syndicats ajoute à la faiblesse de finances amoindries par la désaffiliation de millions de travailleurs. Rares sont les organisations élémentaires en mesure d'assurer la paye d'un permanent ou le loyer d'un local, à moins d'user des facilités offertes par les gros comités d'entreprises, c'est là l'affaire des structures interprofessionnelles ou fédérales. La plupart d'entre elles ignorent l'opulence, en particulier les UL et les UD dont les prérogatives statutaires peinent souvent à s'imposer. Plus que la diffusion du *Peuple*, réservé aux militants, les difficultés rencontrées par celle de *La Vie ouvrière* laissent deviner l'impact limité des analyses et des formes les plus élaborées de propagande développées par la presse cégétiste.

On comprend mieux, aussi, pourquoi la CGT ne saurait prétendre dominer une configuration syndicale marquée par la division. Les préven-

tions de ses concurrents, propices à un dangereux isolement, ne sont rien, toutefois, comparées à l'hostilité déclarée des autorités résolues à contrer ses activités par tous les moyens.

***Choisir son camp ou le prix de l'engagement
dans la guerre froide franco-française***

À une époque où les propagandes établissent une stricte correspondance entre les options sociopolitiques intérieures et les clivages internationaux, la CGT réitère les choix de 1947. Consolidé dans l'épreuve, l'arrimage au PCF conduit la centrale à en épouser la plupart des changements de ligne. Objet d'une extrême attention, cette « solidarité de fait » ne doit rien au hasard. La sélection des cadres des unions départementales et des fédérations s'opère, la plupart du temps, avec le concours des organismes spécialisés du Parti communiste. L'interpénétration des directions politiques et syndicales, instaurée à tous les échelons, se retrouve au sommet de la Confédération dont nombre de responsables appartiennent au Comité central, voire au bureau politique du PCF, à l'instar de Benoît Frachon dont la fonction dans l'organigramme communiste, bien que de notoriété publique, ne sera reconnue officiellement qu'en 1956.

Point d'appui aux campagnes cégétistes contre le plan Marshall, la bombe atomique, les guerres coloniales ou le réarmement allemand, la tradition internationaliste du syndicalisme ne saurait expliquer à eux seuls les fluctuations des mots d'ordre et des priorités. L'antiaméricanisme et « l'urssophilie » récurrents mettent en évidence une inspiration partisane qu'illustre la tendance à lier, au risque du placage, actions économiques et combat pour la paix. Ces révélateurs d'une relation syndicalo-communiste, plus complexe qu'il n'y paraît dans ses ressorts et ses mécanismes, alimentent les comportements de rejet de ceux qui n'en partagent pas les prémisses. Refusée par une fraction du salariat pour des raisons d'ordre idéologique, l'unité de vue de la Confédération et du PCF, subversive dans sa triple dimension sociale, politique et internationale, préoccupe au plus haut point les milieux dirigeants. Versant syndical de la lutte contre le communisme, l'anticégétisme d'État, synonyme de mobilisation de l'appareil institutionnel et administratif, traverse toute la décennie. L'objectif d'une dissociation du bloc CGT-PCF semblant hors de portée, les différents gouvernements s'emploient à déconsidérer et à marginaliser la Centrale. La tactique oscille entre combat frontal et guérilla, manière forte (1950-1953) et manœuvres d'usure ou de contournement. Sans renoncer à aucune, la dernière tend à prévaloir à compter de 1954. Gendarme à la main lourde, l'État affronte aussi l'adversaire cégétiste en sa double qualité d'employeur et de régulateur social. Évincés ou dépossédés de certaines positions ou attributions détenues depuis la Libération, les représentants de la CGT n'ont guère plus voix au chapitre

dans les conseils d'administration des entreprises nationalisées ou les instances de concertation d'un État-social déstabilisé. Les délégués et les élus des commissions paritaires perdent le bénéfice des tolérances antérieures – heures dévolues au syndicat, facilités de réunion et d'intervention, gestion des œuvres sociales, etc. À EDF, un texte réglementaire sur mesure interdit à Marcel Paul de présider le CCAS tandis que la direction générale de la SNCF décrète la cessation de toutes relations avec les responsables de la CGT. La situation n'est pas meilleure dans le secteur privé.

Le retournement sociopolitique intervenu en 1947 n'a pas permis aux réformes de la Libération de révéler toutes leurs potentialités ni d'inscrire dans la durée les coopérations amorcées. À sa suite, les années 1950 confortent le schéma historique d'une conflictualité préalable à l'engagement de négociations à chaud ou de décisions patronales préventives, mais unilatérales. Les militants cégétistes y voient quant à eux la validation des analyses rugueuses et carrées de leur organisation. Si l'idéologie et les convictions structurent les représentations et les interprétations, leur efficacité suppose toutefois une relative adéquation avec le réel qu'elles contribuent à façonner. Aussi prégnante que soit, ainsi, la grille de lecture politico-idéologique en vigueur dans la CGT des années 1950, sa relative efficacité renvoie aux contrastes sociaux de la période.

De la pénurie à l'expansion : la CGT face au changement d'époque

Irréductible à un qualificatif unique, la conjoncture économique, d'abord contrastée – « boom coréen » suivi de la récession de 1952 – hésite quelque temps avant de basculer, en 1954, dans l'« expansion », expression longtemps contestée par une CGT attachée, en son cœur, au dogme de la paupérisation relative et absolue. Supposée éclairer les fluctuations de la combativité ouvrière ou déterminer les priorités revendicatives, l'économie est rarement saisie par la Centrale dans une perspective globale et de moyenne durée. Censée fournir un cadre de pensée et donner du sens à l'engagement militant, l'analyse marxiste-léniniste du capitalisme à l'ère de l'impérialisme esquivé celle, plus concrète, des mutations en cours. Propre à étayer la dénonciation de l'insuffisance du pouvoir d'achat, elle dispense de s'appesantir sur le soutien apporté par la CGT, en 1946-1947, à la Reconstruction prolongée en « modernisation ». Avides d'investissements et d'équipements lourds, ces choix participent d'une authentique phase « d'accumulation primitive du capital² ». L'évolution intéresse d'autres pays, à ceci près, que dans la plupart des pays d'Europe occidentale l'orientation jouit toujours, après 1947, de l'aval des directions réformistes de la plupart

2. Expression empruntée à T. Piketty, *Les hauts revenus en France au xx^e siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Grasset, 2001.

des grandes centrales, sinon de leur base. Dans le cas français, la pénurie de « grain à moulin » est aggravée par la masse croissante des prélèvements affectés aux dépenses militaires pour cause de guerres coloniales et d'insertion dans le dispositif de l'OTAN.

De nature à radicaliser la perception des antagonismes, les séquelles des brutales ruptures sociales de 1947-1948 tempèrent néanmoins les ardeurs combattives, cependant que les beaux restes du paternalisme émoussent l'efficacité des tactiques syndicales de confrontation. Ici et là, l'approche gestionnaire et consensuelle privilégiée durant les années de Reconstruction continue d'imprégner les travaux des comités d'entreprise, au grand dam des militants résolus à les transformer en tribunes et appuis de la lutte des classes.

Qu'il y ait loin, parfois, entre les positions de principe et les compromis obligés ne change rien à la tonalité générale des relations professionnelles dont la loi du 11 février 1950 fixe dorénavant le cadre. Texte de compromis, assez différent du projet initial, elle pousse au développement de relations contractuelles. Outre le retour à la libre détermination des salaires, elle allège le contrôle de l'État sur les procédures d'élaboration des conventions collectives, supprime l'ancienne hiérarchie des niveaux de négociation, ouvre la voie à la conclusion de convention d'établissement... L'attitude des « partenaires » présumés montre toutefois les limites du volontarisme législatif.

À la marge, les sessions de la Commission supérieure des conventions collectives instituée par la loi favorisent de brèves convergences entre confédérations ou avec les représentants des directions des entreprises nationalisées, voire ceux de l'artisanat. Le CNPF campe, en revanche, sur des positions qui, la conjoncture aidant, l'amènent à opposer un ferme refus, en 1952, aux demandes salariales. L'année suivante, il claque la porte de la Commission et boycotte les discussions conduites autour de l'élaboration d'un budget-type ouvrier. Un début de déblocage, facilité par la croissance, intervient en 1955 à l'initiative des pouvoirs publics et de l'aile « moderne » du patronat à l'écoute des méthodes de l'école américaine des relations humaines. Le pari d'une version française du modèle keynésio-fordien alliant compétitivité, croissance et progrès social obtient l'appui du CNPF qui, en juillet 1955, recommande d'entretenir des relations avec les syndicats « libres », comprenons sans la CGT, exclue des négociations.

Après le long conflit estival survenu deux ans plus tôt, les grèves dures, mais victorieuses, de la métallurgie nantaise et nazairienne ont à voir avec la dynamique qui s'enclenche. Celle-ci procède aussi d'une double stratégie managériale de « pacification sociale » et de contournement de la CGT. Il s'agit de promouvoir la négociation d'accords séparés assez avantageux pour arracher et valoriser les signatures de syndicats minoritaires en contrepartie de clauses restrictives concernant les grèves. La publicité faite, en sep-

tembre 1955, à l'accord conclu chez Renault est à la mesure de la réputation de l'entreprise et de l'influence qu'y exerce la CGT. Celle-ci flairer le piège, tanguer, opte pour un refus avant de se raviser sur les conseils pressants de la fédération de la Métallurgie et de Benoît Frachon. Pour l'heure, cependant, aucune ligne ne s'impose vraiment. Les réponses varient au gré des sensibilités, expériences et rapports de forces locaux. À Sochaux, dans l'automobile encore, mais loin de Paris, le syndicat réaffirme, plusieurs années durant et sans dégâts majeurs, son rejet de tels compromis.

La signature de la CGT ne va pas davantage de soi au bas des accords interprofessionnels nationaux qui, en 1957, 1958 et 1961, prennent acte du regain d'activité conventionnelle et débouchent sur la création de nouveaux organismes paritaires. À l'instar du scénario constaté pour les accords d'entreprises, la Confédération se résout à rejoindre les signataires peu disposés à l'accueillir. Plus tactique que stratégique, l'option rompt avec la rigidité du début de la décennie et concourt à la réinsertion progressive de la Centrale dans le jeu social. Notable, le renouveau conventionnel n'a rien d'un raz-de-marée. Au niveau des entreprises, le dégel patronal concerne au premier chef les plus grandes d'entre elles et veille à la préservation des prérogatives directoriales majeures : embauches, investissements, organisation du travail, etc. En 1955, les comités d'entreprises de la région lyonnaise peinent ainsi à accéder aux informations économiques utiles et fiables.

C'est à ce niveau, néanmoins, que les réseaux militants, enracinés au plus profond des ateliers et des services, captent les changements du monde du travail. Ils saisissent vite, entre autres, l'élargissement de l'échelle des salaires qu'amplifient et sanctionnent les accords d'entreprises, phénomène de nature à segmenter un peu plus une classe ouvrière en voie de recomposition. La question est d'importance en ce qu'elle défie le projet cégétiste d'unification autour d'un programme revendicatif où les questions salariales occupent traditionnellement une place de choix. L'affaire se complique avec le développement de modes de rémunération – salaire au poste et primes – générateurs de tensions et de clivages catégoriels.

Résultat et gage d'un syndicalisme de terrain, la diversification des revendications, consécutive à l'amélioration du niveau de vie, enregistre des problèmes et des attentes inimaginables quelques années auparavant. En 1959, les syndicalistes de l'automobile discutent des inquiétudes de leurs camarades au sujet des traites sur la voiture, la maison ou l'équipement électroménager. Les plus « politiques » ne craignent pas d'en tirer argument pour actualiser la dénonciation de la paupérisation...

Fait nouveau d'un autre ordre, la condamnation de la course à la productivité apparaît plus fréquemment en phase avec la protestation ouvrière contre les cadences et l'intensification du travail. Parfois, notamment dans l'automobile, le problème arrive en tête des préoccupations des OS qui le classent avant celui, pourtant pendant, des salaires. La confirmation d'ana-

lyses déjà anciennes ne contraignent pas moins les cégétistes à affiner des considérations abstraites ou schématiques, à étudier de plus près les mutations techniques et leurs effets sur les systèmes de classification. « Clairvoyants, mais impuissants » aux dires de Nicolas Hatzfeld, ils pointent les difficultés sans parvenir à les surmonter. À plus forte raison échouent-ils à intervenir de façon significative sur le terrain, délicat entre tous, de la gestion.

Au vrai, la variété des situations, des rythmes d'évolution et de leur perception au long d'une décennie rien moins qu'immobile proscrit les généralisations hâtives. Attendu, l'un des principaux apports du colloque réside, précisément, dans sa vérification concrète à travers la multiplication des angles de vue.

Brouillages : les conjonctures et les terrains

Temporalités différenciées et césures mouvantes

Les années 1950 ? La pertinence de la séquence ne cesse d'être interrogée par les auteurs, non de manière formelle, mais afin d'identifier et de comprendre les dynamiques à l'œuvre. Une fois admise la fluidité de la période, le lecteur reste toutefois sur sa faim quant aux césures. Attentive à la complexité des stratégies et des comportements de la CGT³, Marie-Geneviève Dezès explicite les critères d'une périodisation adaptée à sa problématique. Ainsi distingue-t-elle une première phase qui, de 1950 à 1953, associerait l'étroitesse des liens noués avec le PCF, l'isolement maximum et le blocage des négociations collectives. Une seconde, de 1953 à 1955, serait celle de la « reconquête » et des relances unitaires. La dernière coïnciderait, à partir de 1955, avec la réévaluation de la position confédérale en matière d'accords et de conventions.

Sans doute faut-il situer autour de 1953 et 1955 les inflexions décisives de l'époque. La première date met l'accent sur la plus grande grève de la décennie, révélatrice de l'épuisement d'un certain mode de gestion publique des conflits du travail et marquée par la réintégration partielle de la CGT dans le jeu social. La seconde retient le démarrage de relations contractuelles inédites. Le choix d'une date n'est pas neutre. Prendre 1954 comme solution de compromis ne le serait guère plus. Cela reviendrait à privilégier une rupture d'ordre politique et gouvernementale, indépendante de la Centrale. On sait comment le programme mendésiste, fondé sur la recherche de gains de productivité et leur transfert partiel en progression du pouvoir d'achat, se combine avec une politique de régulation sociale par voie contractuelle. Avec ou sans la CGT.

3. Intervention qu'il n'a pas été possible de reprendre dans l'ouvrage.

Repérer ces évolutions ne dit rien, en effet, de celles propres à la Confédération dans sa capacité à réagir aux événements comme aux initiatives des autres acteurs. Pour une part, ces aptitudes renvoient aux logiques internes qui régissent la vie de l'organisation. D'autres rythmes se font jour, ici, que la CGT contrôle imparfaitement. Si l'on considère ses dirigeants, la date-clé est 1951, année de congrès et occasion d'un profond rajeunissement des cadres intermédiaires, manière de tourner la page de l'après-guerre et de promouvoir des militants dont le volontarisme compensera la relative inexpérience. Moins prononcé au sommet, le renouvellement traduit cependant l'avènement d'une génération qui, soudée au feu intense des événements de la décennie, demeurera durablement aux commandes. Le « complot », en 1952-1953, n'est pas le moindre de ces chocs. Au terme de l'épreuve, la CGT opère un brusque recentrage revendicatif. Dans cette perspective, les débats codés, contenus et marginalisés que suscite, en 1955, l'abandon de son programme économique annoncent moins une véritable réorientation de la CGT qu'un rappel des principes et la vérification du partage implicite des tâches avec le PCF. La vie se charge, cependant, de perturber les constructions les mieux assises. En novembre 1954, la CGT justifie d'emblée le droit à l'insurrection algérienne, à la différence du Parti communiste. Le décalage est plus net dans certaines usines, à l'exemple de Renault-Billancourt, haut lieu de l'embauche ouvrière nord-africaine, où les tracts du syndicat vont plus loin que ceux de la section du PCF dans l'expression de la solidarité avec les « légitimes revendications nationales » algériennes. « La courroie de transmission fonctionnait à l'envers », confie avec humour un ancien responsable⁴. L'écart à ce sujet se résorbera, pour resurgir ailleurs lorsqu'en 1956 le bureau confédéral unanime refusera, au nom de l'unité, de se prononcer sur les événements de Hongrie. Tous les syndicats n'auront pas cette retenue. « Rien, dans les statuts de la CGT, n'interdit à une organisation confédérée d'avoir, sur un point particulier, une opinion propre alors qu'une autre organisation à le même droit d'émettre une opinion contraire », explique-t-on, faisant de nécessité vertu⁵. Embarrassé, le bureau confédéral n'en rappelle pas moins, dans un communiqué, l'une des règles fondatrices de la CGT : le fédéralisme.

***Appareil central et tradition fédéraliste ;
retour sur le kaléidoscope cégétiste***

Les syndicats revendiquent haut et fort leur affiliation à la Confédération tandis que les militants érigent la discipline et la fidélité au rang de principes moraux élémentaires. Il s'en faut de beaucoup, cependant, que la CGT

4. Entretien avec Claude Poperen, cité par Laure Pitti dans sa contribution.

5. Communiqué du bureau confédéral, le 13 novembre 1956.

marche d'un seul pas ainsi qu'aiment le donner à penser ses dirigeants... et ses adversaires. L'homogénéité des affinités partisans des directions intermédiaires, le déroulement sans surprise des débats à la Commission administrative ou au Comité confédéral national, le rituel de congrès ne donnent à voir qu'une facette de la Centrale. Qu'elle soit la plus visible ne justifie pas qu'on la tienne pour représentative de ce qui se passe dans des instances finalement plus décisives.

En l'absence de traces écrites identifiées des réunions du bureau confédéral, le colloque ne s'est guère concentré sur cet échelon dont le fonctionnement reste mal connu en dehors des quelques pièces qui, en provenance du PCF, apportent des bribes d'information sur l'activité de ses membres communistes. Plusieurs contributions reviennent sur le cas de Benoît Frachon. Elles dressent le portrait d'un secrétaire général attentif à maintenir la CGT dans son rôle prioritaire de défense des intérêts ouvriers. Fort d'une autorité indiscutée au sein de la Confédération, il précipite sans ménagement excessif les rectifications consécutives aux dérives de 1952 et engage les militants à se mettre à l'écoute des travailleurs et de leurs aspirations. Benoît Frachon ne cesse pas pour autant de se regarder et d'agir comme un dirigeant communiste du mouvement syndical, fonction assumée depuis les années 1930. À ce titre, il sait placer l'appareil cégétiste en ordre de bataille. Il ne se montre pas moins fin tacticien, habile à user de la marge de manœuvre dont il dispose. Il en connaît les limites et se garde de les franchir. Pour le reste, l'homme porte la marque de son milieu, de son temps et de son itinéraire. Qu'il s'agisse d'anticléricalisme, du soutien à l'Union soviétique ou de la crainte du redressement de l'Allemagne, les sentiments et l'instinct influent de toute évidence sur les orientations arrêtées.

Le colloque a permis de précieuses incursions dans la vie des fédérations et des syndicats. Plusieurs d'entre elles dégagent la vigueur des identités et des quant-à-soi corporatifs, la réalité des accommodements avec la ligne confédérale. Les particularismes se lisent dans les structures et les statuts. Ainsi en va-t-il de la place réservée aux cadres, réunis dans un « groupement national » par la fédération de l'Énergie, mais confondus avec les dockers et les grutiers chez son homologue des Ports et Docks. Les fédérations de fonctionnaires cohabitent tant bien que mal, quant à elles, à l'intérieur d'une Union générale ignorée des postiers et fragilisée par de vieilles rivalités. Dans les transports, la fracture public/privé recoupe imparfaitement de vieilles frontières techniques, économiques et culturelles, quelquefois grosses d'inimitiés latentes. L'affiliation à la fédération de la Métallurgie de travailleurs aussi différents que les sidérurgistes, les câbleuses des industries électriques ou les graveurs sur métaux, ne facilite pas l'élaboration d'un programme revendicatif commun. La remarque s'applique à la branche automobile dont les positions des syndicats varient, on l'a vu, d'une entreprise à l'autre. Ici comme ailleurs, la reprise de mots d'ordre identiques ne sau-

rait faire illusion : on ne revendique ni ne négocie de façon similaire dans un bastion, un désert ou une terre de mission. L'histoire et ses legs s'en mêlent qui, à niveau égal d'influence, valorisent des références et entretiennent des pratiques distinctes au Havre et à Marseille, Creil et Vierzon, Sélestat et Mende...

Pas plus qu'hier, les cultures locales et régionales ne suffisent à contrarier la ligne de pente corporative. Partout, celle-ci l'emporte sur l'ambition interprofessionnelle, aux sources du projet confédéral. La clarté des enjeux nationaux à cet échelon s'estompe au niveau des départements et des villes dont les unions intersyndicales, trop « politiques » et calquées sur le modèle administratif, n'ont plus la vitalité des Bourses du travail du début du siècle. Nul ne l'ignore au sommet de la CGT où elles font l'objet d'une attention à la hauteur de la mission confiée à leurs secrétaires : être les « délégués » de la Confédération, comprenons ses porte-parole et ses représentants.

Jaloux de leur autonomie, les syndicats entretiennent des relations plus suivies avec les fédérations dont les informations répondent davantage aux questions concrètes soulevées dans les entreprises. Par suite, ils en acceptent mieux les conseils et les consignes. Les fédérations jouissent, d'autre part, d'une plus grande marge de manœuvre que les unions départementales. Une fois garantie la bonne inclination politique des dirigeants fédéraux, l'intervention confédérale, entre contrôle et concertation, ne se manifeste plus que le temps d'un conflit « exemplaire », d'une campagne d'envergure ou lorsque les orientations de la CGT semblent menacées en leur cœur. Propulsé – à 25 ans, en 1950 – au secrétariat général de la fédération du Papier-Carton, Oswald Calvetti se heurte ainsi, à Paris, aux adversaires d'accords qui, à l'instar de celui signé pour sa branche en 1955, rompent avec la ligne de refus de retraites complémentaires en dehors du régime général. L'intérêt stratégique ou la charge symbolique de certains secteurs ou entreprises explique également le suivi quasi permanent de leur organisation par la Confédération. Benoît Frachon veille personnellement sur le devenir de sa fédération d'origine, la Métallurgie, ainsi que sur le syndicat de Renault-Billancourt. Justifiée au regard de l'histoire des luttes ouvrières, cette attention sélective participe d'un système de représentations accordé à la réalité syndicale comme aux présupposés idéologiques des militants. Riche en figures emblématiques – le métallo, le mineur, le cheminot, le docker... –, il n'est pas sûr qu'elle rende compte de la composition d'un salariat en mutation rapide.

Biais militants et hétérogénéité du salariat

L'indéniable variété cégétiste va de pair avec la parenté des profils militants dont témoignent les directions ou que signalent les rapports des commissions de mandats des congrès. Le syndicaliste-type de la CGT est un

homme, relativement jeune et de nationalité française. En cela, il ne se distingue pas de ses homologues des autres centrales. Plus souvent ouvrier que ces derniers, il est généralement qualifié quand la voie empruntée par la « modernisation » accélérée de l'industrie élève la proportion des OS, notamment dans l'automobile.

Les femmes, les ruraux et les immigrés sont fréquemment, dans les ateliers de la métallurgie, de la mécanique, des constructions électriques ou de la chimie, les agents de la rationalisation de la production. En recul, la syndicalisation tarde à enregistrer ces évolutions. Perceptible à la base, le décalage est plus marqué parmi les militants. C'est flagrant pour les femmes et les immigrés dont la médiocre représentation dans les instances de décision exagère la sous-syndicalisation globale. N'incriminons pas l'indifférence et l'absence d'efforts de la Confédération qui a recueilli le legs de la CGTU. Dans le cas des immigrés, les succès remportés parmi les Italiens, les Espagnols, voire les Polonais, apparaissent renouvelables avec les travailleurs maghrébins dont la Centrale fait sienne, dans la première moitié de la décennie, les revendications nationales et auxquels plusieurs de ses fédérations, unions départementales et syndicats offrent des structures de formation et de reconnaissance militantes. La prolongation de la guerre d'Algérie et la primauté politique accordée, de part et d'autre, aux considérations et contextes nationaux, instaurent cependant une distance entre les syndicalistes et les cadres ouvriers du FLN, sinon les ouvriers algériens. Les difficultés rencontrées auprès de la main-d'œuvre féminine sont d'un autre ordre. Outre l'exhortation des instances confédérales à la constitution de commissions féminines, la création d'*Antoinette*, en 1955, dote la CGT du premier magazine syndical féminin, mieux à même de porter les revendications des salariées que l'austère *Revue des travailleuses* à laquelle il succède. Dans l'industrie, seules les directions cégétistes de l'Habillement et du Textile échappent néanmoins à la suprématie masculine. Des blocages subsistent donc au cœur de l'appareil dont les critères conscients et inconscients de sélection des cadres reproduisent, à travers le modèle de militantisme viril, la hiérarchie des genres et le partage des tâches en vigueur dans la société. Nuançons. La condamnation de la contraception prononcée par le PCF, en 1956, n'est pas reprise par la CGT dont de nombreux membres sont acquis au contrôle des naissances.

La place des syndiquées n'est guère plus enviable dans les fédérations des services publics et marchands, hauts lieux de l'emploi féminin et domaines d'extension du salariat. On voit mal, dès lors, comment elle pourrait s'améliorer aux différents échelons des structures interprofessionnelles. L'ouvriérisme s'en mêle et freine l'ouverture aux segments d'un monde du travail en voie de diversification. Pierre Delon, dirigeant de la fédération des Employés, se plaint du « mépris » dans lequel les militants tiennent les salariées de son secteur. Dans les établissements industriels, la frontière qui

sépare les ateliers des bureaux traverse le syndicat. Leurs adhérents ouvriers traitent volontiers les employés de « mange-profit ». Les ménagements dont bénéficient les fonctionnaires expriment, sur un autre registre, la gêne éprouvée par les responsables issus des usines vis-à-vis des formes d'organisation et d'action dans une fonction publique où les frontières catégorielles déterminent les préférences syndicales et entretiennent la tentation de l'autonomie. C'est avec soulagement, apprend-on, que les militants ouvriers auraient accueilli le choix en ce sens des adhérents de la fédération de l'Éducation nationale. Option qu'achève, en 1954, l'abandon, sur décision du PCF, de la double appartenance à la FEN et à la CGT. Celle-ci, débarrassée d'incorrigibles « ergoteurs⁶ », conserve des forces dans l'enseignement professionnel, mais perd tout contact direct avec le gros de personnels appelés à se développer.

Les risques de controverses internes ainsi écartés, des collaborations restent possibles avec tel ou tel intellectuel sur la base, classique, du compagnonnage idéologique. De nouvelles coopérations se font jour qui, sans exclure les rapports de confiance, relèvent du contrat à l'exemple des conventions conclues avec les universitaires engagés dans les Instituts des sciences sociales du travail que stimule la loi sur le congé-formation de 1957. Retenons encore la cordialité des relations nouées entre la CGT et l'UNEF. La Confédération fait sienne nombre de revendications étudiantes – accès à la Sécurité sociale, logements, présalaire – et les reprend dans les propositions défendues, en 1955, devant le Conseil économique et social. Les deux organisations se retrouvent également dans la lutte pour la paix en Algérie et contre le retour au pouvoir du général de Gaulle. Après 1958, toutefois, leurs stratégies divergent à propos des modes de mobilisation. Les relations se dégradent sans aller jusqu'à une rupture dommageable au regard du poids de chaque partenaire dans son milieu respectif.

La singularité cégétiste à l'épreuve

Références et stratégies partagées ou l'autolimitation des ambitions cégétistes

Tout au long de la période, la CGT se réclame d'un syndicalisme de lutte de classes. L'orientation légitime et scelle la proximité avec le PCF. Son rappel ne relève pas, cependant, du même type d'usages que dans ce parti, tenu de donner une portée générale aux plus prosaïques de ses démarches et interventions. Chargés de traduire en revendications les attentes des salariés et de construire le rapport de forces susceptible de les satisfaire, les syndicalistes ne ressentent pas le même besoin d'éclairage théorique. D'ordinaire,

6. « Plus d'ergoteurs au milieu de la classe ouvrière », résumé René Mouriaux.

les références idéologiques relèvent, en conséquence, de l'implicite. Le non-dit sur la nature exacte des liens tissés avec le PCF doit être distingué, ici, de l'évidence des valeurs, partagées et assumées, transmises par héritage ou expérience. Celle-ci, irréductible aux événements et séquences de la décennie, procède des temporalités plus longues de la doctrine et de la culture. Si la Résistance, période d'étalonnage des vertus et de la légitimité militantes, figure, avec la Libération, temps fort de probation des compétences syndicales, parmi les références obligées, les concepts et la stratégie des années 1950 empruntent à l'avant-guerre. L'enracinement national, dûment salué, pèse, lui aussi, sur une culture cégétiste prompte à se réclamer de la tradition révolutionnaire, mais semble mal immunisée contre ce que René Mouriaux qualifie de goût pour l'affrontement politique au détriment de l'analyse économique. De la même manière, ses sympathisants cèdent volontiers aux séductions de l'autorité et de sa personnalisation.

Benoît Frachon en tête, les dirigeants communistes de la CGT répudient toute velléité exclusivement syndicaliste de transformation de la société dont ils conditionnent le succès à la conquête du pouvoir politique. Ces prémisses posés, la Confédération ne peut paraître contredire le « Parti de la classe ouvrière ». Elle ne saurait davantage empiéter sur les prérogatives du PCF, véritable état-major que sa centralité désigne pour définir les intérêts les plus généraux du prolétariat. Ainsi fondée, l'autolimitation des ambitions syndicales n'épargne pas la sphère d'intervention de la CGT lorsque la solidarité internationale, conçue dans sa dimension la plus partisane, prend le pas, au début des années 1950, sur l'action revendicative. Cette restriction des ambitions confédérales en matière de stratégie nationale et de positions internationales procède d'abord, notons-le, de considérations hexagonales. Les divergences nées entre le PCF et son homologue italien à propos de la déstalinisation rejouent à l'intérieur de la FSM. En désaccord avec la CGIL sur le Marché commun et le développement des échanges en Europe, la CGT tient ferme, en 1957, sur des positions identiques à celles du PCF, contre l'avis des syndicats soviétiques qu'inquiète l'immobilisme de la Centrale française.

Assimilée par le Parti communiste à une organisation de masse acquise à ses objectifs, la CGT illustre mal, toutefois, le schéma mécanique de la courroie de transmission. Son antériorité historique, ses effectifs, son audience au-delà des rangs des sympathisants communistes, ses structures et sa tradition fédéraliste, la variété des cultures corporatives qui s'expriment en son sein, ses modes spécifiques de militantisme et de légitimation auprès des salariés lui valent un statut spécial. D'elle dépend alors, dans une large mesure, la capacité du Parti à conserver son audience dans la classe ouvrière. Les responsables du PCF, souvent formés à l'école du syndicalisme, le savent qui, dans les conditions de l'époque, ouvrent les directions communistes aux « syndicaux » qu'ils s'efforcent d'associer à leurs décisions.

Savoir-faire et ressources cégétistes

Passer outre les doutes et les réticences des syndicalistes, voire exiger qu'ils entraînent leur organisation sur une ligne de politisation outrancière coûte chaque fois cher. Les militants de Renault et de quelques autres entreprises de la métallurgie parisienne l'apprennent à leurs dépens au printemps 1952 tandis que les imprudences commises au plus haut niveau servent de prétexte à l'offensive – le « complot » – des autorités contre la direction confédérale.

Les cégétistes ne disposent pas moins d'assez de ressources et de savoir-faire pour redresser les situations les plus délicates. En réalité, l'identité profonde et le meilleur du potentiel militant de la Centrale se retrouvent dans la mise en œuvre de ce que les intéressés qualifient de ligne de lutte et de masse. Synonyme d'expression adéquate des attentes ouvrières en revendications, de mobilisation collective, elle implique l'acceptation de compromis. Pour ses syndicats et ses fédérations, la culture de conflictualité n'exclut pas, en effet, l'art de la négociation. Bastion entre les bastions, les dockers incarnent à la perfection la propension aux multiples formes de grèves et l'aptitude simultanée aux négociations collectives et au paritarisme.

La CGT entend pareillement siéger dans toutes les instances de représentation salariale et de concertation sociale. Cette politique de présence ne se résume pas à une tactique protestataire d'accès à des tribunes. Un tel usage du Conseil économique ou de la Commission supérieure des conventions collectives s'accompagne, dans les couloirs, de sondages, contacts et échanges discrets par lesquels se préparent certains votes convergents ou abstentions décisives. L'engagement va plus loin dans les conseils d'administration de la Sécurité sociale, les mutuelles et les comités d'entreprises où les élus cégétistes exercent des responsabilités de premier plan. La gestion du social ne va pas de soi pour une Confédération amputée, après la scission, des syndicalistes les plus enclins à ces tâches. Peu préparés aux responsabilités qui leur échoient, les cégétistes, rompus à la critique du réformisme, surmontent tant bien que mal la faiblesse des moyens mis à leur disposition et la mauvaise volonté, sinon plus, du patronat ou de l'administration de tutelle. Attachée aux facilités offertes à son action par l'entremise des organismes qu'elle contrôle, la CGT vante le sérieux des réalisations des administrateurs élus sous sa bannière. Ces derniers pâtissent parfois, cependant, de la suspicion tenace, ouverte ou insidieuse, d'une partie de leurs camarades. Les dirigeants, au plus haut niveau de la Confédération, ne craignent pas de stigmatiser les militants qui, accaparés par les comités d'entreprises, négligeraient le syndicat, voire éclipsaient son rôle. Ces reproches, couplés aux obstacles d'origine patronale, expliquent un début de « crise des vocations » dont témoignent les difficultés rencontrées un peu partout lors de la constitution des listes de candidats.

La CGT ne saurait compter, en ces circonstances, sur le concours de syndicats concurrents qui, adeptes occasionnels des coalitions, ne s'y résolvent en général que pour l'isoler et l'affaiblir. Formellement, les cégétistes n'ont pas fait le deuil de la scission que les plus anciens, rappelés historiques à l'appui, sont conduits à relativiser. La Confédération persiste néanmoins à voir dans le pluralisme syndical une anomalie imputable aux manœuvres de l'adversaire et à la trahison des réformistes. Dans ses congrès comme dans l'imaginaire de ses militants, c'est à la CGT qu'il reviendra de regrouper, tôt ou tard, l'ensemble des forces organisées du salariat. Témoins et acteurs des haines, incompréhensions et méfiances léguées par le passé récent, les cégétistes se veulent réalistes. Confiants dans leur supériorité militante, la justesse de leurs analyses et la sagacité des travailleurs, ils tablent sur les vertus de l'action revendicative commune. Assez forte pour croiser le fer sans alliés, la CGT connaît aussi les hésitations des salariés non syndiqués, échaudés par les cuisants échecs antérieurs, à se mobiliser dans ces conditions. Rivalité oblige, l'unité d'action, utile pour créer l'élan, rapprocher les travailleurs et construire un rapport de forces favorable implique la vigilance et ne saurait servir à dédouaner les « chefs » des autres syndicats. La qualité de la réunification future dépend, au contraire, de la capacité des cégétistes à détacher la base des syndicats réformistes de leurs dirigeants.

Ces certitudes posées, l'héritage historique partagé se traduit par un effort constant en direction des sympathisants et adhérents de FO, censés plus réceptifs au syndicalisme cégétiste alors même que les amis de Bothereau, sensibles au danger, n'ont pas de mots assez durs pour dénoncer la mainmise communiste sur la vieille maison confédérale. Acquisée dès l'origine au pluralisme syndical et issue d'une tout autre famille de pensée, la CFTC paraît plus étrangère au monde ouvrier tel que le conçoit la CGT. Englobée dans la condamnation des syndicats « scissionnistes », la CFTC, avec des nuances selon les affinités de tendance, réplique aux attaques et aux tentatives de débauchage, mais ne récuse pas le principe de l'unité d'action entourée de solides garanties. Sur ce plan, l'adhésion des prêtres-ouvriers à la CGT spectaculairement mise en scène à la tribune du Congrès de 1953, est vécue comme une provocation. Inintelligible aux yeux des syndicalistes chrétiens, elle surprend les cégétistes qui, initialement circonspects devant ce qu'ils tiennent pour une intrusion cléricale, conviennent, faits à l'appui, de la sincérité de la démarche. Instruits, célibataires disponibles et dévoués, les prêtres-ouvriers constituent un vivier de militants appréciés dont le retentissement doit cependant davantage au scandale qu'ils soulèvent dans l'Église catholique qu'aux effectifs concernés ou aux retombées sur l'attitude de la masse des ouvriers chrétiens vis-à-vis de la CGT. À sa manière, « l'expérience » confirme plutôt le caractère incontournable de la Confédération et de ses militants pour quiconque se tourne vers le monde ouvrier.

L'efficacité en question ou les critères d'un bilan

En tête, et de loin, des syndicats français, la CGT des années 1950 tire profit des avantages de cette prééminence, mais assume aussi les inconvénients d'une position qui l'expose à l'adversité et aux critiques. L'obligation de résultats n'est pas la moindre des responsabilités qui lui incombent et conditionnent son audience. L'évaluation des acquis gêne les cégétistes dont la rhétorique catastrophiste de dénonciation de « l'économie de guerre » et de la paupérisation enferme la valorisation de l'action syndicale dans le registre défensif du pire évité.

Sans nier les difficultés bien réelles de la mobilisation, les lenteurs du partage des fruits de l'expansion ou l'incertitude que fait peser le conflit algérien sur leur longévité, la CGT apparaît bel et bien prise, parfois, au piège de ses analyses. L'intransigeance patronale et la fermeté des autorités confortent les analyses les plus noires à l'issue de la vague de grèves salariales – « les 3 000 F » – du début de l'année 1950. Peu d'exposés s'y attachent. Le conflit d'août 1953 a plus retenu l'attention du Colloque, juste retour des choses après le long et curieux enfouissement mémoriel de la plus grande grève de la période, victorieuse de surcroît. L'« oubli » intrigue et amène à s'interroger sur la capitalisation des succès, ici l'abandon par le gouvernement d'une série de décrets-lois modifiant, entre autres, les régimes de retraites des fonctionnaires et des agents des services publics. En pratique, les organisations cégétistes, écartées des négociations ultimes, lâchées par les fédérations FO et CFTC pressées de couper court aux rapprochements intervenus à la base, intègrent la déception des grévistes désireux d'étendre le cadre revendicatif initial et d'entraîner le secteur privé. Misant sur le sentiment de trahison et rendues méfiantes par l'absence d'accord en bonne et due forme, elles jettent la suspicion sur la réalité du succès remporté. Par suite, elles passent à côté de la célébration du seul exemple, pour l'époque, d'un recul d'envergure infligé à l'État par la lutte de masse, qu'amplifient d'autres mesures non moins significatives : réévaluation des traitements, élaboration d'un budget-type ouvrier, libération d'Alain Le Léap et de Lucien Molino...

L'occasion d'un mouvement de cette ampleur ne se reproduira pas avant longtemps. Le modeste éclat des journées nationales interprofessionnelles ultérieures ne parviendra pas à redonner une visibilité mobilisatrice en rupture avec la dispersion des luttes catégorielles et ponctuelles. Le dégel des négociations collectives, après 1955, semble justifier, au contraire, le pragmatisme dont se réclament les centrales réformistes, valoriser les initiatives patronales et l'impulsion donnée par des gouvernements gagnés aux bienfaits de l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés. La renonciation, par le 30^e Congrès, aux ambitions programmatiques de la CGT ne peut que retentir sur sa capacité à maîtriser le cours du temps et des choses, à se doter

d'une stratégie explicite d'anticipation du futur proche ou lointain. Dans l'immédiat, les avancées conventionnelles et les premiers fruits de l'expansion semblent déconnectés de l'intervention cégétiste dont le discours de dénégation concourt à obscurcir la portée. Acteur de premier plan de la scène sociale, la CGT récuse le titre de « partenaire » que lui refuse, du reste, une partie de ses interlocuteurs potentiels, mais peine aussi à trouver le ton juste et la stratégie adaptée à ses pratiques.

Ces attermoissements compromettent l'aptitude de la Confédération à imprimer sa marque sur les changements en cours, faiblesse détectable dans la gestion des comités d'entreprises sous contrôle cégétiste où l'originalité annoncée des réalisations sociales et culturelles mérite discussion, faute d'initiatives aux allures d'alternatives concrètes aux stratégies économiques patronales. Les conditions du ralliement aux accords interprofessionnels nationaux de 1957, 1958 ou 1961 sur les régimes complémentaires de protection sociale ou l'indemnisation du chômage ne sont guère plus satisfaisantes. Indices intéressants du recul des rigidités dogmatiques, ces revirements relèvent d'une adaptation résignée opérée « faute de mieux ».

Certaines contributions vont plus loin et concluent sur un *aggiornamento* que précipiterait l'affirmation d'une « génération » de syndicalistes instruits des dangers de l'isolement et de l'instrumentalisation partisane. Bien des blocages subsistent pourtant. Les uns renvoient aux fondements de l'identité cégétiste et entretiennent une triple résistance politique, idéologique et culturelle plus complexe que les mesures d'organisation par lesquelles se manifeste la tutelle communiste. Les autres, externes, résultent de la marginalisation infligée à la CGT, maintenue à l'écart du maximum d'instances de décisions ou de concertations politiques, sociales et économiques. Pour ne pas être exceptionnelle dans le temps long de l'histoire syndicale hexagonale, cette mise à l'écart semble singulièrement aggravée par la logique et les impératifs de la guerre froide. Après 1958 et pour une décennie encore, les modalités institutionnelles et technocratiques de la V^e République n'amélioreront pas la situation.

À suivre...

Comme il était prévisible, les raisons d'être, itinéraires et perspectives de chacun des partenaires associés dans la réussite du Colloque n'ont pas manqué d'influencer les interprétations proposées. Le lecteur le vérifiera au fil des contributions. Telle est la loi du genre. Telle est la condition de confrontations sans lesquelles, une fois admis un minimum de règles communes de validation, il ne saurait y avoir d'avancées historiographiques. La forme individuelle des interventions aidant, le respect mutuel et la volonté partagée de comprendre ont permis de surmonter, lors des séances, d'évidents écarts de points de vue. La tension, attendue et souhaitée pour ce qu'elle a de stimu-

lante, subsiste à l'heure de conclure. La difficulté découle, cette fois, du double souci de préserver le caractère collectif de l'entreprise sans en occulter les aspérités. Aussi bien a-t-il paru préférable de ne pas taire l'existence de divergences, différences et nuances, non point pour les figer, mais afin d'identifier ce qui prête à discussion ou les thèmes à creuser. Sans doute faudra-t-il ainsi revenir sur les raisons, la nature et la portée des compromis inaugurés par la signature de l'accord Renault de 1955. La question la plus épineuse demeure toutefois celle des liens particuliers noués par la CGT – l'organisation, ses structures et ses militants – avec le Parti communiste. Question inévitable dès que l'on s'intéresse à l'histoire de la Confédération et à laquelle l'observation d'une décennie critique apporte de solides éléments de réponse quant aux ressorts et aux formes d'un système syndicalo-communiste que certains qualifient de conglomérat. Le colloque a évité le pont aux ânes. À défaut d'épuiser le sujet, nombre d'interventions inversent la perspective « politique » habituelle pour privilégier l'approche « syndicale » de la relation. Sur la lancée, on entrevoit l'esquisse d'une histoire sociale et syndicale du politique. Les jalons d'ores et déjà plantés suscitent des interrogations nouvelles et invitent à inscrire les années 1950 dans le temps long de l'histoire syndicale hexagonale. Qu'en est-il, sous cet angle, de la politisation cégétiste, des ambitions et des principes confédéraux antérieurs à la prééminence communiste ? La thèse controversée de l'autolimitation stratégique et politique, voire tactique, de la CGT mérite ainsi d'être approfondie à travers le regard qu'elle engage à jeter sur les délimitations à géométrie historiquement variable que, de 1895 à nos jours, la Confédération n'a cessé de donner de son domaine de responsabilités.

Pour le reste, le Colloque n'avait pas de prétention à l'exhaustivité. S'il n'a pas révélé de bouleversement du côté des sources et des méthodes d'investigation, du moins a-t-il incité à l'exploitation plus systématique des fonds de la CGT. Il s'est accompagné d'un regain d'intérêt, renouvelé dans son questionnement et heureux par ses résultats, pour la presse, les comptes rendus de congrès et les procès-verbaux disponibles. La modestie du recours aux images fixes ou mobiles signale l'ampleur des chantiers à ouvrir. Il faut espérer que l'initiative relancera, au-delà de l'indispensable collecte et sauvegarde des « papiers », les projets récurrents de recueil raisonné des souvenirs de militants.

Les contributions reflètent les problématiques historiographiques actuelles. Elles témoignent aussi de l'inégale couverture du terrain et de l'inachèvement de bien des explorations engagées. Ainsi en va-t-il des lacunes constatées du côté des branches et, plus encore, dans l'appréhension, à la croisée des démarches de la microhistoire et de l'histoire du quotidien, des pratiques ordinaires du militantisme syndical. Il conviendrait de mieux saisir la réalité d'un syndicalisme de délégués et d'élus dans sa double articulation aux salariés qu'il a vocation de représenter et aux struc-

tures syndicales auxquelles il s'adosse. S'agissant de ces dernières, malgré de précieuses mises au point, bien des aspects restent à approfondir quant aux modalités de prises de décision, de définition des orientations, d'élaboration des politiques revendicatives, de circulation des références et des modèles... On songe encore à la manière dont les fédérations, les unions départementales et la Confédération s'informent, se documentent, spécialisent leurs militants ou utilisent leurs compétences, organisent et réorganisent leurs services et secteurs. La curiosité n'est pas moindre du côté de la préparation et du déroulement des négociations collectives, des réunions paritaires, des sessions d'organismes de gestion ou des instances de concertation, les relations, connivences, réseaux et solidarités activés à cet effet, en marge et en complément des procédures officielles.

Les participants se sont interrogés sur la validité d'une séquence « années 1950 » dont nombre de pratiques et de repères rappellent l'inscription dans un cycle historique commencé quinze à vingt ans auparavant. Plusieurs auteurs ont souligné, par ailleurs, les fortes discontinuités de la décennie. Beaucoup ont situé les césures principales vers 1953-1955 dont de futurs travaux auront à approfondir l'examen. Dans cette perspective, il y aurait lieu de questionner la signification de la satisfaction manifestée à l'égard de Pierre Mendès France, en 1954, par 58 % des ouvriers, de la mettre en relation avec les attentes des salariés et leurs perceptions des frémissements de l'expansion.

L'absence de vue d'ensemble sur le répertoire cégétiste d'action collective ne passera pas inaperçu. S'il enregistre les changements de problématiques historiographiques, il trahit aussi des difficultés d'ordre méthodologique. Le silence maintenu sur le mouvement de 1950 et le souvenir ambigu conservé du conflit victorieux de 1953 croisent d'autres obscurités. Ils appellent à ouvrir le dossier de la mémoire syndicale et d'un militantisme intense dont le double éloignement chronologique et idéologique affaiblit aujourd'hui l'entendement et la légitimité.

Beaucoup de choses restent donc à explorer. En l'état, le présent ouvrage restitue les confirmations et les avancées réalisées dans la connaissance de la principale Centrale d'une époque négligée dans ses aspects sociaux et syndicaux. À ce titre, sa publication comble un vide. Pour l'essentiel, les promesses de la coopération développée entre chercheurs et syndicalistes, acteurs ou non de la décennie, ont été tenues, de la phase préparatoire de définition des contours du Colloque aux riches échanges intervenus au fil de ses séances. On admettra que cela n'est déjà pas si mal.